

Environnement

LA GRIPPE

Message destiné aux travailleuses et travailleurs de la santé

Unifor encourage tous les travailleurs et travailleuses de la santé à se faire vacciner contre la grippe chaque automne, afin de protéger leur santé et celle des patients dont ils prennent soin. En vous protégeant, vous protégez aussi la santé de votre famille, puisque vous ne risquez pas de transmettre cette maladie à vos proches. Cela dit, notre syndicat insiste pour que chaque personne ait le droit de choisir. Les vaccins et les médicaments doivent être reçus et pris sur une base volontaire.

Dans quelques provinces et territoires, les employeurs obligent leurs employés travaillant dans certaines catégories d'emplois à se faire vacciner contre la grippe. Les travailleur(euse)s concernés peuvent refuser d'être vaccinés si une note de leur médecin déclare qu'ils ont des contre-indications médicales. Dans l'un des cas, la note du médecin déclarait que le travailleur en question avait des différences « philosophiques » avec le vaccin contre la grippe. L'employeur a accepté la note. Unifor s'oppose à la vaccination obligatoire.

Durant une épidémie de grippe, des employeurs ont renvoyé chez eux et sans salaire ceux et celles qui refusaient de se faire vacciner. C'est inacceptable, et Unifor s'oppose à une telle pratique.

Prenez le temps de lire cette fiche d'information attentivement avant de décider si vous voulez recevoir le vaccin ou pas.

Qu'est-ce que la grippe?

La grippe est une infection virale du système respiratoire. Les symptômes de la grippe sont la fièvre, la toux, le mal de gorge, des douleurs musculaires, une extrême fatigue et des maux de tête. Contrairement au rhume commun et à la plupart des autres virus respiratoires communément appelés « la grippe », une infection par le virus de la grippe peut causer une maladie grave, notamment la pneumonie, et même la mort. Il y a deux principaux types de grippe : la grippe A et la grippe B. La grippe est plus répandue pendant les mois d'hiver, et, pendant cette saison, jusqu'à 25 % des travailleur(euse)s attrapent la grippe.

Qu'est-ce que la période d'incubation?

La période d'incubation est la période comprise entre le contact initial avec un agent infectieux et la première apparition des symptômes associés à l'infection. La période d'incubation de la grippe est de 1 à 3 jours.

Comment se transmet la grippe?

La grippe se transmet d'une personne à l'autre par l'inhalation de minuscules gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée par le virus de la grippe tousse, éternue, rit ou chante. Elle peut aussi se répandre par contact avec les sécrétions respiratoires de personnes infectées, au moyen d'articles comme les

barreaux de lit, les mouchoirs de papier ou des ustensiles. Le virus peut subsister pendant des heures dans du mucus séché. Les personnes grippées sont contagieuses même avant de devenir malades et, souvent, elles ne savent pas encore qu'elles sont infectées. L'excrétion virale ne dure habituellement pas plus de cinq jours après le début des symptômes.

Qu'est-ce qu'une épidémie de grippe?

Une épidémie de grippe est une concentration de cas se manifestant dans une courte période de temps dans une région ou un groupe de personnes en particulier. On soupçonne qu'une épidémie de grippe sévit dans un centre de soins lorsqu'au moins deux cas de syndrome pseudogrippal sont déclarés sur une période de sept jours. Une épidémie présumée devrait être signalée à l'unité de santé locale à l'intérieur d'un jour ouvrable ou moins.

Qu'est-ce que le vaccin contre la grippe?

Le vaccin contre la grippe est préparé avec des virus de la grippe qui ont été tués. Il stimule la formation de l'immunité (anticorps) contre trois souches de virus de la grippe qui seront probablement en circulation cette saison-là.

Quelle est l'efficacité du vaccin?

Chez les adultes en santé, le vaccin a une efficacité de 70 à 90 %. C'est pourquoi il arrive que des personnes vaccinées contractent la grippe quand même. Le vaccin protège seulement contre les trois souches de virus qu'il contient. Pendant l'hiver, bien d'autres virus peuvent causer des symptômes pseudogrippaux (même s'ils sont généralement plus bénins que la véritable grippe), et le vaccin ne protège pas contre ces virus. À l'occasion, une souche du virus de la grippe non contenue dans le vaccin peut circuler et diminuer l'efficacité du vaccin. Après la vaccination, le vaccin prend de 10 à 14 jours pour produire les anticorps protecteurs. Le vaccin est moins efficace chez les personnes frêles et les personnes âgées.

Certaines maladies comme le tétanos et les « maladies infantiles » sont facilement éradiquées à l'aide de la vaccination. Ce n'est pas le cas d'un virus en mutation constante comme celui de la grippe. Serait-il possible de maîtriser la grippe sans recourir aux vaccinations annuelles? Le programme de vaccination contre la grippe a-t-il été lancé par les laboratoires pharmaceutiques, toujours avides de profits? Les personnes dotées d'un système immunitaire normal seraient-elles plus aptes à lutter contre les infections grippales sans une vaccination généralisée annuelle? Ce sont là d'importantes questions qui se retrouvent au cœur du débat entourant la nécessité des vaccinations contre la grippe. Examinez-les avant de faire un choix éclairé.

Quel est le meilleur moment pour se faire vacciner?

Le vaccin contre la grippe est administré en octobre ou en novembre, avant le début de la saison des gripes. Les vaccinations peuvent avoir lieu jusqu'en avril, mais il est préférable de le donner avant cela. Puisque les types de virus de la grippe en circulation varient d'une année à l'autre, il est nécessaire de se faire vacciner chaque année. Chez les patients frêles ou âgés, la protection du vaccin dure 4 mois ou moins.

Quels sont les avantages de la vaccination?

Le vaccin contre la grippe réduit efficacement l'incidence de la grippe A et de la grippe B chez 70 à 90 % des adultes et des enfants en santé. Elle réduit la gravité de la maladie en cas d'infection. De plus, une récente étude a montré que l'immunisation de plus de 60 % des travailleurs de la santé réduit de plus de 40 % le risque de décès chez les pensionnaires de centres de soins.

Le vaccin peut être donné après l'âge de six mois. Il est recommandé à toutes les femmes enceintes appartenant à des groupes à risque élevé (à tous les stades de la grossesse) et il est sans danger pour les bébés et les mères qui allaitent.

Quelles sont les personnes qui ne devraient pas se faire vacciner contre la grippe?

Le vaccin contre la grippe ne devrait pas être donné aux personnes qui ont eu une réaction allergique ou ressemblant à un choc anaphylactique lors d'un précédent vaccin contre la grippe, ou qui ont des réactions allergiques ou ressemblant à un choc anaphylactique aux œufs ou à tout autre composant du vaccin. Les symptômes d'une réaction allergique se manifestent rapidement : urticaire, enflure de la bouche et de la gorge, difficulté à respirer et état de choc. Elle peut être fatale, mais elle survient rarement à la suite d'une immunisation contre la grippe. Les personnes ayant une allergie bénigne aux œufs ne devraient pas ressentir d'effets indésirables à la suite du vaccin, car le vaccin n'en contient qu'une quantité minime.

Quels sont les effets secondaires du vaccin contre la grippe?

La plupart des gens ne ressentent aucun effet secondaire après avoir reçu le vaccin contre la grippe. Des symptômes locaux comme de la rougeur et de la sensibilité au bras pendant un à deux jours après la piqûre surviennent chez une personne sur trois, mais les symptômes sont généralement bénins et de courte durée. La prise d'acétaminophène ordinaire au moment de l'immunisation et aux quatre heures, pour un total de quatre doses, permet de réduire considérablement la rougeur et la sensibilité au bras. En l'an 2000, 2 % des personnes vaccinées ont signalé de la rougeur aux yeux et une respiration sifflante. Après 24 à 48 heures, les effets secondaires disparaissent. Environ 10 % des personnes qui reçoivent ce vaccin signalent des symptômes comme la fièvre, un mal de tête ou des malaises, mais, ironiquement, ces chiffres sont les mêmes que pour un placebo. Le vaccin contre la grippe ne peut pas causer la grippe parce qu'il ne contient pas de virus vivant.

Qu'est-ce qu'un médicament antiviral?

Les médicaments antiviraux sont capables de prévenir ou de traiter une infection virale. L'amantadine est actuellement le seul médicament homologué au Canada pour la prévention spécifique de la grippe. Elle est efficace contre la grippe A (efficacité de 70 %), mais non la grippe B. Au Canada, aucun médicament antiviral n'est homologué pour la prévention de la grippe B. L'amantadine devrait être prise en cas d'épidémie de grippe. Les niveaux les plus élevés d'amantadine sont atteints quatre heures après la première dose, de sorte que les gens peuvent retourner au travail même s'ils n'ont pas reçu le vaccin. Il a été démontré que le fait de donner de l'amantadine aux pensionnaires des centres de soins de longue durée et aux travailleurs de la santé non vaccinés arrête les épidémies de grippe dans les 24 à 48 heures. L'amantadine est souvent donnée même aux travailleurs vaccinés, pour une protection accrue.

Quels sont les effets secondaires de la médication antivirale?

Vingt ans d'expérience avec l'amantadine ont aidé à en déterminer la posologie et à réduire le risque d'effets secondaires. Lorsqu'ils surviennent, les effets secondaires peuvent comprendre la nausée, la perte d'appétit, la nervosité, l'anxiété, la difficulté à se concentrer et des étourdissements. Des rapports isolés ont fait état de morts associées à l'amantadine, mais les études figurant dans la littérature médicale n'ont pas constaté de lien entre les deux.

Deux autres médicaments antiviraux ont été homologués pour le traitement seulement (et non la prévention) des gripes A et B. Quels sont les effets secondaires des deux nouveaux types de médicaments prescrits pour traiter la grippe?

Les deux nouveaux médicaments pour soigner la grippe, dont l'utilisation a été approuvée au Canada à la fin de 1999, sont le Relenza (ou zanamivir) et le Tamiflu (ou oseltamivir). Santé Canada a reçu au moins 17 rapports « d'effets indésirables » présumés mettant en jeu le Relenza, dont un patient cardiaque de 52 ans qui est mort deux jours après avoir pris ce médicament. Santé Canada a également reçu au moins neuf rapports à propos du Tamiflu. Sept de ces rapports ont été classés comme « graves » et faisaient état du décès d'un homme de 58 ans ayant des antécédents d'asthme. Bien que le lien entre ces médicaments antiviraux contre la grippe et les effets secondaires signalés n'ait pas encore été prouvé, Santé Canada est d'avis qu'il soulève « un doute ». À propos de l'efficacité des médicaments antiviraux, le programme télévisé *Marketplace*, de la Société Radio-Canada, a diffusé le 7 novembre 2000 une émission sur le manque d'efficacité du Relenza et du Tamiflu.

Les personnes ayant des antécédents d'asthme ou une maladie pulmonaire chronique comme l'emphysème étaient plus portées à avoir des troubles respiratoires après avoir pris le Relenza (lequel est pris au moyen d'un inhalateur). En juillet 2000, le groupe pharmaceutique Glaxo Wellcome, fabricant du Relenza, a envoyé une lettre aux médecins lorsqu'il a commencé à recevoir des rapports de patients qui avaient manifesté des troubles respiratoires après avoir pris le médicament, même si leur dossier ne mentionnait pas d'antécédents de maladies des voies respiratoires. Cette lettre avertissait les médecins de ce que l'innocuité et l'efficacité du Relenza n'avaient pas été démontrées chez les personnes souffrant d'une maladie respiratoire, et qu'il fallait cesser le médicament lorsqu'un patient commençait à avoir de la difficulté à respirer.

Exigences d'Unifor

- Les employeurs doivent fournir gratuitement les vaccins et les médicaments à leurs employés.
- Les vaccins et les médicaments doivent être reçus et pris sur une base volontaire.
- Le syndicat doit jouer un rôle dans les programmes d'éducation des travailleurs entrant en contact avec des patients qui peuvent souffrir de maladies contagieuses comme la grippe.
- Les travailleur(euse)s qui ont attrapé la grippe au travail ou qui ressentent des effets secondaires après avoir été vaccinés ou avoir pris des médicaments, doivent déposer une demande d'indemnisation des travailleurs.
- Si les travailleur(euse)s sont renvoyés chez eux, ils doivent recevoir leur plein salaire.
- Les employeurs ne doivent pas se servir de cette mesure comme un dépistage préliminaire chez les travailleur(euse)s de la santé.
- Les employeurs ne doivent pas harceler ou forcer leurs employés ni insister auprès d'eux pour qu'ils se fassent vacciner contre la grippe.

Merci aux syndicats de soins de santé de la Colombie-Britannique d'avoir mené cette importante lutte pour que les travailleur(euse)s de la santé ne soient pas obligés de se faire vacciner et de nous avoir communiqué une grande partie des renseignements contenus dans cette fiche d'information.

lh:sepb343